

Tableau 2.3
Taux d'incapacité selon le type d'incapacité¹, population de 15 ans et plus², Québec, 2010-2011

	%	Pe (k)
Audition	7,4	489,0
Vision	4,6	304,4
Parole	1,5	100,0
Mobilité	13,2	874,8
Agilité	15,2	1 012,6
Apprentissage	4,8	318,7
Mémoire	5,3	349,6
Déficience intellectuelle/ TED	1,0	66,0
Psychologique	4,2	278,0
Indéterminée ³	3,6	237,5

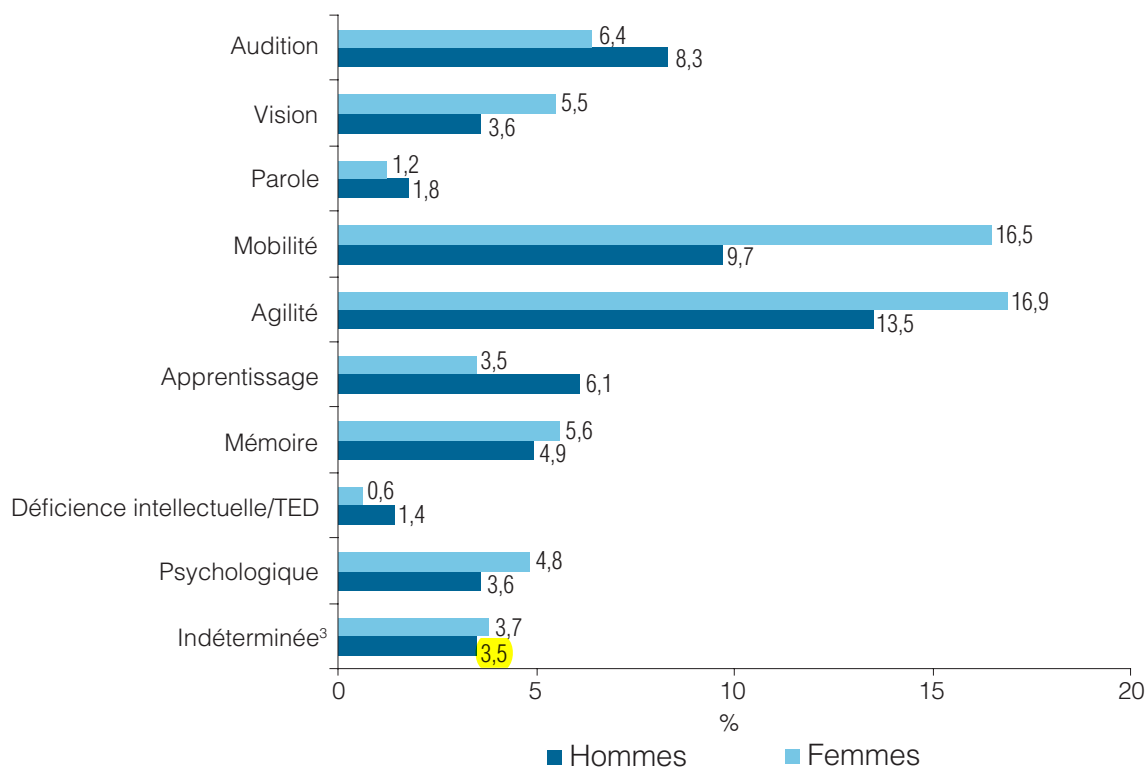
1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

2. Population vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel.

3. Ce sont les personnes ayant une limitation d'activités en raison d'un état ou d'un problème de santé physique d'une durée de six mois ou plus, sans autre type d'incapacité documenté dans l'enquête.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*.

Figure 2.3
Taux d'incapacité selon le type d'incapacité¹ et le sexe, population de 15 ans et plus², Québec, 2010-2011



1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

2. Population vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel.

3. Ce sont les personnes ayant une limitation d'activités en raison d'un état ou d'un problème de santé physique d'une durée de six mois ou plus, sans autre type d'incapacité documenté dans l'enquête.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*.

La prévalence augmente avec l'âge pour la plupart des types d'incapacité

La prévalence de l'incapacité augmente avec l'âge pour la plupart des types d'incapacité (tableau 2.4). On constate ainsi une augmentation graduelle d'un groupe d'âge à l'autre pour trois types d'incapacité, soit celles liées à l'audition (de 1,9 % chez les personnes de 15 à 24 ans à 40 % chez les 85 ans et plus), à la mobilité (de 3,2 % à 65 %, respectivement) et à l'agilité (de 3,9 % à 62 %, respectivement).

Dans le cas de l'incapacité liée à la mémoire, l'augmentation graduelle est notée d'un groupe d'âge à l'autre, sauf ceux en deçà de 50 ans (elle passe d'un taux de 3,2 % chez les 15-24 ans et les 25-49 ans à 27 % chez les 85 ans et plus). En ce qui concerne la prévalence de l'incapacité liée à la vision, une hausse est observée, sans être significative entre tous les groupes d'âge. D'environ 3 % chez

les personnes de 15 à 49 ans, elle augmente à 6 % dans les groupes âgés entre 50 et 74 ans puis à 9 % chez les 75-84 ans, pour finalement atteindre 22 % une fois le cap des 85 ans franchi. Enfin, une légère augmentation de l'incapacité liée à la parole est notée lorsqu'on compare les personnes âgées de 15 à 64 ans (1,2 %) à leurs aînées (2,7 %). À cet égard, les personnes âgées de 85 ans et plus affichent la prévalence la plus élevée (7 %).

La relation selon l'âge est inversée en ce qui concerne deux autres types d'incapacité, soit celle liée à l'apprentissage et la déficience intellectuelle (ou TED) (tableau 2.4). Ainsi, dans les deux cas, les prévalences les plus élevées sont notées parmi les plus jeunes (13 % et 2,5 %, respectivement).

Enfin, la prévalence de l'incapacité de nature psychologique ne varie pas significativement selon l'âge d'après les données.

Tableau 2.4
Taux d'incapacité selon le type d'incapacité¹ et selon l'âge, population de 15 ans et plus², Québec, 2010-2011

	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65 ans et plus	65-74 ans	75-84 ans	85 ans et plus
	%							
Audition	4,9	1,9	3,3	9,2	18,5	13,2	20,6	39,5
Vision	3,7	2,3	2,9	5,7	8,6	5,5	9,3	22,1
Parole	1,2	1,5*	1,0	1,5	2,7	1,7*	2,9*	7,0
Mobilité	8,6	3,2	5,5	16,4	34,2	24,8	40,0	65,1
Agilité	10,9	3,9	8,1	19,2	35,1	26,6	40,9	62,2
Apprentissage	5,3	13,0	4,6	2,2	2,3	1,5*	2,5*	5,4
Mémoire	3,9	3,2	3,2	5,3	11,6	7,0	14,3	27,4
Déficience intellectuelle/ TED	1,1	2,5	1,0	0,6*	0,4*	0,3**	0,4**	1,0**
Psychologique	4,3	4,0	4,2	4,5	3,8	3,3	4,0	5,8
Indéterminée ³	3,6	2,5	3,7	4,2	3,2	3,8	2,8*	1,6*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise; interpréter avec prudence.

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

2. Population vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel.

3. Ce sont les personnes ayant une limitation d'activités en raison d'un état ou d'un problème de santé physique d'une durée de six mois ou plus, sans autre type d'incapacité documenté dans l'enquête.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*.